

Début à 9h30.

Étaient présents : Mme Lair, Dasen, Mme Duguet, Secrétaire Générale, les directeurs académiques adjoints, la DOS2 et les représentants des personnels des organisations syndicales FSU, F.O, CFDT Education Formation Recherche Publiques, Snalc et Unsa.

I Lecture des Déclarations respectives de la FSU, de F.O, de la CFDT Education, du Snalc et de l'Unsa.

- Lecture d'une déclaration intersyndicale (voir document joint).

Réponses :

- « Dire que les réformes du gouvernement actuel reprennent les réformes du programme du RN n'est pas juste. » précise Mme Lair, L'O.S qui a avancé ceci conteste, « cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de convergence » ajoute-t-elle.

- « Dire que le refus de repousser le GT est un déni de dialogue social est faux. Les documents ont été envoyés 10 jours avant le CSASD ... Au final, elle annonce qu'elle va resserrer les dates du GT et du CSASD pour nous donner de meilleures conditions d'examen des documents.

-Elle reprend un propos d'une organisation syndicale disant qu'elle a refusé de tenir compte de l'avis du CSAA.

- La Dasen ne s'engage pas sur la pérennisation du poste de CPE au lycée Condorcet à Limay. Elle attend et arbitrera.

- Le nouveau collègue devait avoir la suppression d'un Emploi Temps Plein de CPE (ceci a été annoncé depuis 3 ans), et, là, cela n'a été qu'un 0,5 ETP qui a été supprimé. L'année prochaine, le 0,5 ETP restant sera supprimé.

- Concernant l'étude d'impact, ce n'est pas l'objet du CSASD mais du CDEN bilan de rentrée.

II Approbation du procès-verbal du CSASD du 23 juin 2023 : approuvé à l'unanimité.

III Les moyens santé-sociaux :

3.1 Situation des postes d'assistants sociaux :

Remarque : plusieurs fiches RSST ont été complétées par des assistants sociaux par rapport à la réorganisation des services.

Réponse de la Dasen : le travail a commencé cette année, il y a eu une première évolution très à la marge et la carte cible est sur 3 ans car il y a des secteurs avec moins de besoins : la répartition territoriale des assistants sociaux n'était pas en adéquation avec la répartition territoriale des besoins. La Directrice académique a reçu les Conseillers techniques de bassins, ils ont travaillé ensemble sur les besoins et cela a donné lieu à un retour et à une demande d'arbitrage puis à une réunion avec les assistants sociaux, la semaine dernière, qui a été tendue mais l'annonce de ce qui était prévu a été faite (validation de démarches, des critères et présentation de la démarche à venir), une personne était véhémente ainsi qu'une autre car son poste est impacté alors que non annoncé, ceci explique les fiches RSST complétées. La Dasen regrette les incompréhensions qui ont pu créer de l'inquiétude et que les travaux tout au long de l'année n'aient pas été assez explicites. L'objectif de 2026 est que l'ensemble de la carte soit mise en œuvre.

La conseillère technique assistants sociaux auprès de la DASEN indique 64 postes d'assistants sociaux, 11 conseillers techniques départementaux ; 3 collèges, 28 lycées, une collègue à la DSDEN et 1 ERPD sont concernés. 1732 rapports de faits. 2 collègues parties à la retraite, 1 collègue partie pour devenir faisant fonction perdir.

Reconduction du dispositif d'aide en réseau, le chef d'établissement demandeur a une réponse d'un conseiller technique dans la journée.

Les A.S évoquent une ambiance de travail sereine dans les établissements.

Souhait : investir + massivement le 1^{er} degré.

Le problème de l'arrêt d'une A.S à la DSDEN et le fait qu'il n'y en ait plus qu'une pour gérer tous les personnels du département (hors personnel rectorat). Réponse : « on ne désespère pas de recruter un-e contractuel-le ».

Le problème du recrutement reste le salaire non attractif.

3.2 La médecin conseillère technique auprès de la DASEN dit que le département des Yvelines n'est pas si mal doté : 30 médecins scolaires soit 24 ETP (Remarque 38 ETP avant) soit 1 ETP pour 13 000 élèves, bien par rapport aux départements de l'Essonne et du Val d'Oise qui sont en grande difficulté, cependant, dans les Yvelines, **seulement 65 % des ETP sont pourvus**.

18 postes de secrétaires réparties sur le territoire.

Tout établissement est rattaché à un CMS de référence et donc à un médecin scolaire de référence.

Concernant les PAI, ils ne traitent que les PAI avec une situation problématique, sinon ils travaillent en complémentarité et avec une plus value.

Projet : en complémentarité avec les PMI qui accompagnent les familles vers le soin. **Convention qui devrait être signée à la rentrée pour les petites et moyennes sections.**

Pour les petites sections, tous les dépistages, troubles du langage et troubles visuels, ont été mis en place.

Le département est précurseur dans le dépistage des signaux faibles des refus scolaires anxieux. Ce phénomène s'est accéléré depuis le Covid, il tend à se stabiliser mais des actions sont nécessaires.

Travail sur le retour à l'école des enfants qui ont fait une tentative de suicide.

Réunion qui va regrouper tout le secteur psychiatrique institutionnel pour créer des passerelles et des liens.

Dans les 2-3 ans à venir : départ à la retraite de médecins scolaires et mutation de certains. D'où une crainte sur la couverture des postes.

3.3 La conseillère technique infirmière scolaire auprès de la DASEN, Corinne Pekelgny, précise qu'il y a 64 postes budgetés + 2,5 ETP liés aux rompus de temps partiels + un ETP sur Vaucanson aux Mureaux et Lavoisier à Porcheville.

20 collègues contractuels, difficile de recruter. Pas de création de poste cette année mais redéploiement : 2 infirmières scolaires à Mantes, +0,5 ETP au collège Les Grands Champs de Poissy et un redéploiement de l'internat de Marly vers le collège de Feucherolles. Actuellement un poste non budgeté au collège de la Mare aux saules à Coignières.

Cette année, vaccination des élèves de 5eme contre les papillomavirus (HPV) qui a nécessité une organisation car c'est un centre extérieur qui vaccine. Ceci sera maintenu l'an prochain mais encore des interrogations sur la forme (un ou deux passages ?).

Dépistages sur la 6eme : sensoriels, violences intra-familiales et refus scolaires anxieux.

Education à la santé : travail sur les conduites addictives.

Concernant la sexualité : l'accent est mis sur le respect et les rapports hommes/ femmes.

Prévention et EMC : des projets dans le 1^{er} et le 2nd degré.

Travail sur la santé des élèves : + 25 % de tentatives de suicide (98 tentatives de suicide dont 8 dans le 1^{er} degré « mais ce chiffre est uniquement ceux pour lesquels nous sommes informés, pour lesquels il y a un impact »).

IV Répartition des moyens éducatifs :

Les postes CPE ont déjà été présentés en février.

Un seul berceau stagiaire cette année et il sera au collège Montaigne de Conflans Ste Honorine.

2 BMP sur les rompus de temps partiels : 0,5 ETP à Galilée à Limay, 0,5 ETP à Jean Vilar à Plaisir et 1ETP maintenu à Condorcet (la carte scolaire a été annulée pour éviter le partage de services). La situation de

Condorcet est évoquée : concernant le retrait de salaire, le rectorat a demandé un courrier au personnel du lycée disant qu'ils n'ont pas incité les élèves ni les parents d'élèves à ne pas venir pour pouvoir remettre au paiement la partie amputée du salaire. La DSDEN a des traces écrites de certains qui ont appelé à ne pas venir. Tout ce que les syndicats ont envoyé et que la DSDEN a reçu a été transmis au rectorat. Elle ne peut pas s'engager à pérenniser les 3 postes de CPE à Condorcet.

Les moyens AED :

L'an dernier, déjà un travail sur des dixièmes d'ETP et ils essayent de se rapprocher au plus près du barème académique. Cette année, il y a une tentative de limiter l'impact car on ne sait pas ce qui se passera pour la politique éducative l'an prochain avec, toutefois, la nécessité de rendre 6 ETP car nous sommes surdotés par rapport aux autres départements. Initialement, 15 ETP auraient dû être rendus, la DSDEN se dit donc satisfaite mais elle entend l'insatisfaction des organisations syndicales.

Les collèges impactés :

- Collège Eluard à Guyancourt : -0,1 ETP => dotation de 4,5 ETP AED.
- Collège Hugo à la Celle St Cloud : -0,1 ETP => dotation de 5,5 ETP AED.
- Collège Lumière à Marly le Roi : -3 ETP => dotation de 23,5 ETP AED-ASP.
- Collège Apollinaire à Plaisir : -0,2 ETP => dotation de 6,2 ETP AED.

Les lycées impactés :

- Lycée d'hôtellerie et de Tourisme à Guyancourt : - 0,2 ETP => dotation de 10,5 ETP AED-ASP.
- Lycée Jean Moulin au Chesnay : - 0,2 ETP => dotation de 6 ETP AED-ASP.
- Lycée Claudel à Mantes-la-Ville : - 0,5 ETP => dotation de 10 ETP AED-ASP.
- Lycée Le Corbusier à Poissy : - 0,3 ETP => dotation de 7,5 ETP AED-ASP.
- Lycée Mansart à Saint Cyr l'Ecole : - 0,2 ETP => dotation de 4,5 ETP AED-ASP.
- Lycée International à St Germain-en-Laye : - 0,1 ETP => dotation de 5,5 ETP AED-ASP.
- Lycée Jeanne d'Albret à St Germain -en-Laye : - 0,2 ETP => dotation de 13 ETP AED-ASP.
- Lycée Blériot à Trappes : - 0,5 ETP => dotation de 6 ETP AED-ASP.
- Lycée Hoche à Versailles : - 0,4 ETP => dotation de 12,5 ETP AED-ASP.

Le retrait prévu à La Plaine de Neauphle à Trappes est annulé.

Demande de situation pour les lycées Bascan à Rambouillet et Ferry à Versailles qui étaient à un écart négatif de -1 par rapport au barème académique. Réponse : Bascan est à -0,5 et Ferry à -0,9.

Les cas évoqués :

- souci pour le CPE nommé à Lavoisier car c'est une personne qui habite Paris or il doit assurer l'internat, il va demander une ATP. Réponse : les services de la DSDEN vont se rapprocher du rectorat.
- inquiétude sur le temps de cantine pour les collèges le Rondeau et Bonnelles. Réponse : chacun a 3,5 ETP AED mais, dans ces établissements, il est préférable que les postes ne soient pas des équivalents à 1 ETP mais plus petits pour qu'il y ait plus de monde afin de réduire l'impact d'un personnel AED absent. Il existe aussi des heures supplémentaires que ces établissements ne doivent pas hésiter à utiliser.
- le collège Racine à St Cyr l'Ecole a sollicité une demande d'audience car son IPS est en baisse depuis plusieurs années, le climat scolaire est délétère, la police est présente tous les soirs devant l'établissement et plusieurs fiches RSST n'ont pas été remontées. Réponse : une réponse écrite va être faite et l'audience se fera à la rentrée. Le DSDEN adjoint indique que c'est un collège qu'il surveille avec attention depuis les rixes avec Magny-les-Hameaux.
- le collège Gagarine à Trappes : perte de 0,8 ETP AED sur 2 ans. Réponse : il reste au-dessus du barème académique avec + 0,69 ETP.

V Les moyens du PACTE

Ce qui est fléché : - la part remplacement de courte durée (sécable dès la première part)
- la dotation voie pro.

Ce qui est fongible : - les innovations pédagogiques.
- l'enseignement dans les spécialités professionnelles.

La coordination découverte des métiers est un forfait.

Critères : - choix départemental de tenir compte du consommé N-1 pour 25 % de la part allouée.
-collèges et Segpa Besoins Elèves Particuliers, c'est un forfait annualisé : 1 part par établissement collège et 1 part pour la Sega.
-CNR annualisé au poids des effectifs élèves. Plafond de 10 % du total de la DGH.

Lycées : pondération de 0,5 pour la voie G et T.
Enseignement en groupes à effectifs réduits en voie pro avec pondération BTS de 0,33.

Remplacement de courte durée : un bilan sera réalisé en mars pour déterminer l'attribution du solde de la dotation de l'établissement.

Mise en place d'un contrôle de la mise en œuvre du Pacte avec le suivi des modalités de versement du Pacte. Les répartitions seront communiquées aux organisations syndicales lorsqu'elles seront disponibles.

VI Questions ou informations diverses :

- Demande d'informations sur la **classe prépa 2nde expérimentale**. Réponse : elle se situera au **lycée Jules Ferry**. C'est un dispositif qui se veut le plus large possible pour **permettre aux jeunes de découvrir le panel des offres sur la voie pro puisqu'il s'agit aussi d'affiner le projet d'orientation**. Dispositif pour des élèves qui n'ont pas le brevet mais avec des familles volontaires, les chefs d'établissement sont déjà en contact avec certaines familles sur ce point.

- Elève qui n'ont pas eu de cours de technologie de l'année ? Réponse : cette alerte a été remontée pour le DNB.

-inquiétude pour le nombre de classe au collège Bastié de Vélizy. Réponse : il n'y a pas d'inquiétude au vu des effectifs attendus.

- **Devoirs faits** : Pacte ou HSE. 47 847 HSE et 115 IMP.

En enseignement prioritaire : une 1ere tranche égale à 50 % de l'allocation donnée, tandis que pour les établissements hors E.P une 1ere tranche égale à 70 % de l'allocation donnée.

-Une HSA non attribuée peut être transformée en 30 HSE et non plus 36 HSE.

VII Lecture des vœux intersyndicaux de toutes les organisations syndicales présentes.

- 1) Vœu sur les moyens AED.
- 2) Vœu contre le choc des savoirs.
- 3) Vœu contre le report des CSASD sur la carte scolaire dans le 1^{er} degré.

Approuvés par les organisations syndicales à l'unanimité.

VIII Calendrier

4 juillet à 9h30 : GT ajustement 2nd degré.

5 septembre à 10h30 : rentrée 2nd degré.

Le CSASD prend fin à 12h56.

**Sylvie Hopkins représentante de la CFDT Education Formation Recherche Publiques
au CSASD des Yvelines**